

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

COMITE SYNDICAL DU 20 DECEMBRE 2018

DE 10 H00 à 12 H 00

Délibération N° 2018 – 48

DRCT 2

26 DEC. 2018

PREFECTURE DU NORD

Objet : Relance du marché Covoiturage.

Le Comité Syndical du Syndicat Hauts-de-France Mobilités réuni sous la présidence de Monsieur Franck DHERSIN, le 20 Décembre 2018, son Président,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les Statuts du Syndicat Hauts-de-France Mobilités,

Vu le Budget Primitif voté le 26 Mars 2018,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2018 adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération N° 2018 - 38 et le ROB présenté ce jour,

Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M14,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant l'implication du Syndicat Hauts de France Mobilités dans les problématiques de mobilité et les outils développés pour répondre à ces problématiques,

Considérant les premiers résultats obtenus sur le développement de la politique de Covoiturage, notamment le site passpasscovoiturage.fr et la nécessité de poursuivre son exploitation et les actions d'animation sur le territoire,

Considérant la fin des marchés en cours pour la réalisation de ces prestations au mois de juin 2019,

DECIDE

- De lancer une consultation pour couvrir via un marché public, la politique de développement du covoiturage sur le périmètre du Syndicat Hauts de France Mobilités, notamment sur l'exploitation et le marketing du site passpasscovoiturage.fr, et sur l'animation et la communication dans les territoires et auprès des communautés.
- De réserver à cet effet une enveloppe de 250 000€ TTC par an sur une durée de 2 ans renouvelables.

AUTORISE

Monsieur le Président du Syndicat Hauts de France Mobilités à lancer les procédures prévues par le Code des Marchés Publics, à finaliser et signer les marchés et engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Franck DHERSIN